

IV

FAVEURS OBTENUES.

St-Sévère, 20 novembre 1895.

Je, soussigné, Chs. Lamy, demeurant à St-Sévère, déclare que dans le mois de juillet j'ai eu le bras droit cassé par un coup de pied de cheval.

Que malgré que le bras me fût remis, la guérison ne se fit pas, mais qu'il s'est formé une plaie qui distillait assez considérablement. Je craignais beaucoup d'être obligé de me faire couper le bras.

Après avoir souffert jour et nuit pendant quatre semaines, j'ai été en pèlerinage au Cap de la Madeleine demander ma guérison à N.-D. du Saint Rosaire.

Je suis parti en voiture de St-Sévère, dimanche, le 11 d'août. Rendu à Yamachiche, il m'a fallu prendre les chars, car je ne pouvais presque pas endurer la voiture.

En attendant l'arrivée des chars, je dis au Rév. M. Héroux, du Cap, qui me demandait si je souffrais, que mes souffrances étaient si grandes que mes habits d'en dedans étaient mouillés de sueurs.

Arrivé au Cap, je ne pus dormir que peu : à tout moment j'étais éveillé par la douleur.

Le matin, malgré la souffrance, je me rendis au sanctuaire pour faire la sainte Communion et entendre la sainte Messe.

Après avoir entendu plusieurs messes, étant dans l'église, je m'aperçus que je ne souffrais plus ; j'en fus étonné, je remuais mon bras sans douleur ! Alors